

| |
|--|
| COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 JANVIER 2009 |
|--|

L'an deux mille neuf, le vingt trois janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire,
Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Madame Valérie BOUMENDIL, Monsieur Claude POUILLART, Adjoints au Maire,
Messieurs Jacques CORMERY, Monsieur Bertrand VERGNAUD et Mesdames Nathalie ROSELIER, Maria FERNANDES et Madame Christelle BRUNETTI (arrivée à 20h45).

ETAIENT ABSENTS : Messieurs Régis ROUSSEAU-CAFFIER qui donne pouvoir à Madame Nathalie ROSELIER et Patrice GLANDIERES qui donne pouvoir à Monsieur Didier DAGONET.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 35

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne, suivant l'ordre du tableau, à l'unanimité, **Madame Nathalie ROSELIER.**

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2008

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'il y a des remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2008, Monsieur POUILLART au point n°6, ligne 6 de remplacer « comme... » par « si... » et point n°7, ligne 25 un oubli de mot, Monsieur le Maire « répond », plus aucune remarque n'est faite par les membres présents, mais Monsieur le Maire informe le Conseil que des modifications ont été demandées par

Monsieur Glandières par écrit. Pour le point n°4 Monsieur Glandières voudrait que l'on ajoute ligne 2 « Concernant les dépenses, Monsieur Glandières indique qu'à fin septembre ces dernières sont conforme au budget, et qu'il est à prévoir des recettes supplémentaires ». Puis ligne 9, que l'on ajoute « Concernant les investissements ». Pour le point n°7 ligne 9 de rajouter « Monsieur Glandières demande s'il ne serait pas possible de mettre un plancher chauffant du fait de la rénovation complète du sol » et d'enlever qu'il faudrait mettre du plancher.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications et le procès verbal du conseil municipal du 28 novembre 2008.

3 – AUTORISATION DU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR REALISER LES ETUDES HYDROGEOLOGIQUES et CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de l'étude comparative des scénarios d'assainissement des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, la solution de la station d'épuration intercommunale a été retenue, toutefois il nous a été demandé de réaliser une étude complémentaire pour valider ce projet. Cette étude consiste à vérifier que nous pouvons infiltrer les eaux usées après épuration dans le sous-sol de la parcelle présente pour accueillir cette station d'épuration.

Monsieur Cormery indique qu'il faut avant de signer quoi que ce soit savoir si le Maire de Chauvry est d'accord, Monsieur le Maire répond que les documents ont été reçus mercredi dernier et que le Maire de Chauvry ne pouvait donc pas délibérer avant, cependant il est d'accord, mais il faut que son Conseil le soit. Monsieur Cormery indique que lui est d'accord mais si la Commune de Chauvry ne signe pas la convention, il s'opposerait à cette étude, car elle est faite pour les deux communes et il est hors de question de financer la part de Chauvry. Monsieur le Maire l'informe que de toutes façon il n'est en aucun cas possible d'intervenir sur le territoire de Chauvry, si la convention n'est pas signée.

Monsieur le Maire propose comme titulaire de cette commission d'appel d'offre pour le groupement de commandes Monsieur Bertrand Vergnaud et en suppléant Monsieur Gérard Wagenstrutz. Monsieur Pouillart indique qu'il avait entendu dire qu'il était préférable de prendre un hydrogéomètre dans le Val d'Oise. Monsieur le Maire lui indique que cela n'est pas obligatoire.

De plus Monsieur le Maire informe le Conseil que dans quelques jours accompagné de Monsieur Delignières, Maire de Chauvry, ils rencontreront le secrétaire général de la Préfecture à ce sujet pour de plus amples renseignements.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'AUTORISER le groupement de commandes entre les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry dans le cadre du marché d'étude hydrogéologique pour l'infiltration des eaux épurées d'une station d'épuration intercommunale des eaux usées.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention du groupement de commande et de tout document ultérieur nécessaire.

D'AUTORISER le Maire à solliciter au taux maximal auprès du Conseil Général du Val d'Oise, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Régional d'Ile de France.

DESIGNER Monsieur Bertrand Vergnaud en tant que délégué titulaire et Monsieur Gérard Wagentrutz en tant que suppléant à la CAO du groupement de commande.

4 – ADHESION DE LA COMMUNE DE JOUY-EN-JOSAS (YVELINE) AU SIGEIF

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Wagentrutz. Ce dernier fait un bref rappel de ce qu'est le SIGEIF en précisant que le Président est Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire de Chaville, que le syndicat regroupe 176 communes et qu'il est chargé de gérer pour les usagers la surveillance et le bon fonctionnement des services GRDF et ERDF suivant un cahier des charges.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au SIGEIF de la Commune de Jouy-en-Josas (Yvelines) et de l'acceptation de cette dernière par le Comité d'administration du SIGEIF en date du 15 octobre 2008.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.5211-18 et L.5212 du Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-16 et 17 concernant les conditions d'adhésion de nouvelles collectivités ou structure à un syndicat

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER l'adhésion au SIGEIF de la Commune de Jouy-en-Josas (Yvelines).

5 – TARIFS DES CONCESSIONS CINERAIRES

Monsieur le Maire explique que jusqu'à aujourd'hui, seules les concessions classiques étaient utilisées, mais les pratiques funéraires évoluent vers de plus en plus d'incinérations d'où la création de caveautin, ce qui représente une demie concession. Il est donc proposé un nouveau tarif. Monsieur le Maire précise que le concessionnaire sera obligé de faire un caveautin pouvant recevoir 2 à 4 urnes. Monsieur Cormery demande pourquoi de 2 à 4 urnes ? Monsieur le Maire l'informe que ces informations lui ont été transmises par Monsieur Rousseau-Caffier qui a en charge la gestion du cimetière.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER la tarification des concessions cinéraires.

| Durée des Concessions | Concessions Tarifs applicables au 01/02/2009 | Concessions Cinéraires Tarifs applicables au 01/02/2009 |
|------------------------------|---|--|
| 15 ans | 100 € | 50 € |
| 30 ans | 170 € | 85 € |
| 50 ans | 310 € | 155 € |

**6 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA
COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cormery. Ce dernier indique que le président de la Communauté de Communes a proposé de mettre à disposition, le cas échéant, si les communes ont fait la demande, du personnel de l'intercommunalité. Monsieur Cormery indique que pour sa part, il trouve cette initiative très bonne car si la secrétaire de Mairie pour des raisons diverses et variées est absente pour une longue durée, il est difficile de trouver une remplaçante rapidement. Pour les grosses communes c'est plus facile car elles ont plus de personnel, mais c'est plus délicat pour les petites communes. Monsieur le Maire précise que ce service est payant, et que le règlement s'effectuera auprès de la communauté de commune, et qu'à la fin de chaque mission il y aura une évaluation à faire. Monsieur le Maire précise également que les remplacements se feront sur des tâches administratives classiques et de la comptabilité simple. Madame Roselier demande si on connaît le coût que cela représente ? Monsieur le Maire explique que cela dépend du grade et de l'ancienneté dans le grade de la secrétaire et surtout du temps qu'elle passe avec nous, mais il n'y a pas d'indemnités particulières à verser.

Monsieur CORMERY précise qu'au moment de cette proposition à la Communauté de Communes il avait demandé à ce que la secrétaire vienne visiter le lieu d'accueil. Monsieur le Maire indique qu'en effet ce serait bien qu'elle vienne visiter notre village. Monsieur Cormery ajoute que Madame Rouêche, notre secrétaire pourrait lui servir de guide.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER la convention proposée par la Communauté de Communes et autorise le Maire à signer ladite convention.

7 – DELIBERATION INSTITUANT LE PRINCIPE DE LA PARTICIPATION VOIRIE ET DES RESEAUX (PVR) sur la commune de Béthemont-la-Forêt

Monsieur le Maire désire informer le Conseil Municipal que si on autorise une nouvelle construction, le tirage des câbles EDF et le renforcement de ces derniers sont à l'heure actuelle à la charge de la Commune. Deux possibilités sont envisageables, soit l'augmentation de la Taxe Locale d'Equipement qui est actuellement de 3% et ne peut excéder 5%, mais cette taxe est injuste pour les petites constructions. Soit la mise en place du principe de la Participation Voirie et de Réseaux qui s'applique uniquement pour une extension du réseau. Monsieur le Maire indique que la seconde solution lui semble plus juste, et propose au Conseil Municipal de voter une délibération en ce sens. Monsieur Cormery indique que si le PVR est entièrement à la charge du pétitionnaire, il faudra l'en informer. Monsieur le Maire précise que cette délibération est à prendre le plus rapidement possible. Madame Roselier demande si le pétitionnaire sera prévenu à l'avance. Monsieur le Maire lui indique que oui dès lors que la délibération est signée. Madame Boumendil demande si EDF peut changer les prix en cour de permis. Monsieur le Maire l'informe que c'est un contrat et qu'il doit y avoir des révisions de prix selon la durée du permis.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER la délibération instituant le principe de la participation voirie et des réseaux (PVR) proposée.

8 -REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pouillart suite à la réunion qu'il a eut avec la DDEA. Monsieur Pouillart indique que depuis le 1^{er} octobre 2007 de nouvelles règles en matière d'urbanisme sont en vigueur, et que nous avons un important travail d'adaptation à engager dans la durée pour s'y adapter, non seulement en droit mais aussi d'un point de vue organisationnel et précontentieux. Il faut savoir que l'Etat se désengage de ces missions d'aides aux communes, c'est donc à nous maintenant par le droit de l'urbanisme que nous devons maîtriser, ces nouvelles règles, tout en veillant à ce que le développement de notre territoire ne soit pas synonyme d'une augmentation de la fiscalité. Messieurs Dagonet, Vergnaud, Cormery et Pouillart doivent s'initier aux principes généraux du droit et du contentieux de l'urbanisme. Voilà les tâches qui attendent les préposés à ce PLU qui pourront trouver l'aide nécessaire auprès de certaines communes qui l'on déjà mis en place et de la Société SATO (Service d'Aménagement Territorial Ouest) qui était présente à la réunion et nous a expliqué les grandes lignes. Monsieur Vergnaud ajoute qu'à la réunion, ils avaient une approche rassurante sur la présentation. Monsieur Cormery ajoute que cela est vrai et qu'il faut à présent se rapprocher des services qui peuvent nous aider comme le SATO, la Préfecture, la Communauté de Communes, l'Union des Maires et voir avec ces derniers les

communes de même densités qui l'on déjà fait afin de s'en inspirer. Monsieur le Maire précise que lors de la réunion avec la SATO, une aide technique peut nous être faite, mais la Commune doit passer un marché avec un bureau d'étude, la SATO sera là pour nous orienter et nous appuyer, elle nous a également indiqué aussi la possibilité de subvention de l'Etat et du Conseil Général, mais nous n'avons pas les montants, car c'est une enveloppe annuelle répartie sur l'ensemble des communes en faisant la demande, mais de toute façon la subvention ne peut dépasser 80%. Une première estimation du coût est comprise entre 25 000 et 30 000€ avant les subventions.

Monsieur le Maire précise également que cette opération dure entre 18 et 24 mois. Et ajoute qu'il faudrait dès aujourd'hui prendre une délibération pour lancer la révision du POS ce qui permettra à la Commune de signer une convention avec la SATO puis le reste s'enchaînera pour que la révision commence fin septembre pour un minimum de 18 mois. Monsieur Cormery indique également que peut-être les architectes des bâtiments de France seront un peu plus souple. Monsieur le Maire fait lecture de la délibération et des membres qui feront parti de cette révision. Monsieur Cormery indique qu'il aimerait prendre part à cette révision, Monsieur le Maire lui indique que le minimum de personnes est les membres de la commission urbanisme mais que l'aide d'autres est la bienvenue. Monsieur Pouillart demande si lorsque l'on aura signé la convention, la commune pourra toujours demander de l'aide à l'Union des Maires ? Monsieur le Maire lui indique que la SATO ne sera pas notre seule ressource. Monsieur Pouillart demande également si la convention est durable ou pas. Monsieur le Maire l'informe que la durée de la convention est la même que la durée de la révision.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SMEP démarre actuellement le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), projet relativement précis qui pourra nous aider à prendre des décisions pour notre Commune.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER la délibération de révision du POS proposée.

9 – L'INFORMATION MUNICIPALE

Monsieur le Maire remercie mesdames Roselier, Boumendil et Brunetti avant tout les trois personnes qui ont œuvré pour le site de la ville, elles ont fait un travail conséquent mais il faut tenir sur la durée, mise à jours etc.... Ce site est appelé à évoluer, et nous restons ouvert à toutes suggestions. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Roselier qui indique que tous les béthemontois ont reçu l'information par le « Regard Express », et distribue aux membres du Conseil Municipal une maquette présentant le site de notre commune. Elle explique également que depuis le mois d'août 2008 avec Mesdames Boumendil et Brunetti elles se sont formées et ont créé le site. Madame Roselier explique que ce toutes voulaient c'était un côté pratique et un côté représentant plus notre village, mais précise qu'elles

ouvertes à toutes informations et acceptent tous les documents, photos ou autres qui pourraient agrémenter le site. La seule partie qui est définitive est le plan qui est figé.

Monsieur le Maire indique que le premier point est fait et que le site va ensuite recevoir toutes les revues « Regard Béthemontois » depuis 2008 ainsi que les compte-rendu des Conseils Municipaux, et souhaite une longue vie à notre « petit ».

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité de financer notre revue « Regard Béthemontois », le coût de la reprographie serait aux environs de 400 € HT pour 220 exemplaires, en sachant que l'on fait 4 revues par an, si on veut rester maître de la maquette, avec la première et dernière page recto verso en couleur, et les autres pages en noir et blanc.

Pour financer la reprographie l'idée étant de mettre de la publicité, certains partenaires ne semblent pas contre mais attendent de connaître le coût.

Monsieur le Maire énumère certains prix qui peuvent être appliqués. Monsieur le Maire explique également que la Société de reprographie travail via Internet au format PDF, et livre les revues dans les 48 heures à la Mairie.

Monsieur le Maire propose d'adopter ce projet pour qu'il commence dès la prochaine revue. Monsieur Vergnaud demande qu'elle est la part financière qui reste à la charge de la Commune, Monsieur le Maire précise qu'il resterait environ 100€ HT à la charge de la Commune pour l'estimation qui a été faite sur 5 pages. Monsieur Wagentruz indique que le problème est de trouver les entreprises qui voudront bien acheter une page de publicité dans la revue d'une petite commune. Madame Roselier pense que cela serait un lien supplémentaire avec les habitants, sans oublier ceux qui n'ont pas Internet et qui restent attachés aux documents papier. Monsieur le Maire précise que les deux sont complémentaires. Monsieur Cormery indique que pour lui, même avec de la publicité il restera un coût pour la Commune cela lui semble impensable. Madame Boumendil pense qu'il est normal qu'il y ait un coût minimum supporté par la Commune. Monsieur Cormery insiste également en précisant que plusieurs petites dépenses peuvent entraîner de grosses dépenses. Monsieur le Maire précise que tant que l'on a pas signé de délibération, il est impossible de faire des démarches auprès des Sociétés, de plus il est pour lui or de question de solliciter les entreprises de Béthemont car se sont de petites entreprises, et il ne faudrait pas qu'elles se sentent obligées de prendre une page de publicité. Madame Roselier pense quand à elle qu'il est presque anormal que la revue soit sans coût actuellement et qu'il est normal qu'il y ait un coût minimum supporté par la Commune, cependant il faudra voir d'autres reprographes et comparer les prix. Monsieur Cormery confirme que la commune n'a que les subventions et les impôts mais pas d'autre rentrée d'argent. Il faut faire attention aux dépenses.

Monsieur le Maire propose de passer aux votes

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité (7 voix pour et 2 abstentions Messieurs Cormery et Wagentruz).

DECIDE

D'APPROUVER la délibération proposée.

10 – ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le vote du Budget Primitif se fera fin mars, d'ici là il faut que chacun travaille lors des prochaines commissions et rappelle les objectifs : les travaux de la classe du bas, les travaux de remise en état de l'horloge de la Mairie, le contrat rural, les activités culturelles, la révision du POS, le financement du Syndicat Scolaire, le financement du CCAS. Monsieur Wagentrutz soulève le problème des subventions pour la classe du bas. Monsieur le Maire lui indique que le Conseil Général vote fin mai, début juin les accords de subventions et nous demande de solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant d'être sûr d'avoir les subventions, mais il est plus prudent d'attendre pour avoir plus d'informations d'ici le prochain Conseil.

Monsieur le Maire demande s'il est possible avant le vote du budget d'avoir l'autorisation de faire des travaux de voirie suite aux intempéries de ces dernières semaines qui ont beaucoup abîmé les routes de notre village. Pour les travaux envisagés cette année, refaire une partie de l'église, un sentier du terrain communal à la ruelle du Pressoir. Monsieur Cormery souhaite revenir sur les travaux de voirie, il est d'accord mais il faut tout de même faire un programme et connaître le coût. Monsieur le Maire lui indique que si la réponse est oui, il peut envisager avec M. Wagentrutz de faire des demandes de devis sinon ce n'est pas la peine, ces devis seront étudiés par la commission des travaux avant tout accord. Monsieur Wagentrutz rappelle qu'il avait envisagé l'achat d'un véhicule. Monsieur le Maire indique que des dates vont être proposées pour les prochaines commissions et que d'ici là il faudra des demandes et devis précis selon les besoins, et qu'il faudra faire des choix pour le budget, mais il faut avant tout des éléments pour le débat budgétaire.

11 – PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2009

Monsieur le Maire rappelle que pour le TRASERR 2009, le Conseil Général subventionne à 45% et la Communauté de Communes à 20%, il précise également que le Conseil Général ne subventionne au maximum que pour 91 500€ HT pour les communes de moins de 3 000 habitants. Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions sont faites sur des estimations pas sur le coût réel. Monsieur le Maire propose au titre du TRASERR 2009 de réaliser des travaux rue de la forge, rue des châtaigniers (en partie) et la pierre aux loups.

Madame Boumendil demande quoi faire à la pierre aux loups ? Monsieur le Maire répond les nids de poules et c'est une voie communale, pour la rue des châtaigniers le coût s'élèverait à 87 000€ HT, la forge en reprenant une partie de l'assainissement qui provient de la forêt pour 50 000€ HT et la pierre aux loups pour 69 000€ HT, pour une opération durable. Monsieur le Maire précise que pour lui, la forge et une partie des châtaigniers seraient envisageables. Monsieur Cormery, pense qu'il serait souhaitable de finir la rue de Montubois, au moins le côté pair. Monsieur Vergnaud demande pourquoi ne pas faire les lieux où il y a des fosses septiques à ciel ouvert ? Monsieur le Maire répond que cela est trop compliqué car il n'y a pas assez de pente, et précise que si on peut faire l'assainissement cela sera plus simple, mais que si nos partenaires ne suivent pas alors il faudra trouver des solutions contre les rejets intempestifs. Monsieur Wagentrutz précise qu'il y a des cas où ce n'est pas évident et au pire nous pourrions choisir un autre scénario. Monsieur le Maire précise que dans le cas d'un autre scénario, il n'y aurait pas de subvention. Monsieur le Maire informe le Conseil que pour la première partie de la rue de Montubois qui a été faite, le coût était de 30 000€ HT, et qu'il

faut compter à peu près la même dépense, que faisons-nous ? Monsieur Poullart prend la parole et indique qu'au moins ce serait une rue totalement finie d'un côté. Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à hauteur de 35 000€ HT pour la rue de Montubois.

Monsieur le Maire propose de passer aux votes

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE

D'APPROUVER la demande de subvention pour des travaux rue de Montubois.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire commence par confirmer que les élections européennes se dérouleront le dimanche 7 juin 2009, et demande aux membres du Conseil Municipal de prévoir pour être disponibles pour la tenue des bureaux de votes. Il est également prévu de faire visiter aux conseillers le centre Lafarge, deux dates sont proposées, le 6 février ou le 20 mars après 17h00. Cette visite dure environ 1 heure et l'entrée se fait par Baillet. Une option est faite sur le 20 mars à 17 h 00, date à confirmer auprès du secrétariat.

Monsieur Vergnaud indique que le centre équestre du Val Kalypso voudrait faire bénéficier d'une journée d'initiation à l'équitation aux enfants de l'école.

Monsieur le Maire propose que la fête communale se déroule les 12 et 13 septembre prochains, et propose des dates pour les prochaines réunions. Un tableau sera fait et transmis à tous.

Monsieur le Maire fait la présentation d'une brochure remise à chaque conseiller, et indique que d'après le recensement de la population réalisé en 2007, il y a 435 habitants à Béthemont-la-Forêt.

Monsieur Wagenutz indique qu'il faudrait envisager un système de déneigement, peut-être un véhicule qui pourrait avoir plusieurs utilités. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut avant d'acquérir du matériel penser à voir où l'on peut l'entreposer. Il désire également en parlant du déneigement à remercier la Commune de Chauvry pour le prêt du tracteur et de la sableuse, et précise que Monsieur Delignières est d'accord si cela se reproduit de nous prêter le matériel.

Monsieur Wagenutz fait un point sur les travaux en cours ruelle du pressoir et confirme qu'avec le climat actuel, rien n'est évident. Et qu'en bas de la ruelle il faut agir contre l'effondrement de l'accotement, Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un devis et qu'il faut l'étudier. Monsieur Cormery affirme qu'il faut faire attention aux dépenses. Monsieur le Maire précise que lors du choix de l'entreprise on avait estimé quelques dépenses en plus, mais actuellement il faut contenir l'accotement du Rû.

Monsieur Cormery souhaite donner des renseignements sur la population des sangliers en forêt de Montmorency, le bilan des battues depuis début novembre fait état de 175 sangliers, en ajoutant les massifs forestiers et les bois privés le résultat est de 252 pour l'instant, car les battues ne sont pas terminées, en 2007/2008 le résultat final était de 405 bêtes. Il précise également que l'ONF va demander à prolonger la campagne de chasse jusqu'à fin mars, car il y a surpopulations de sangliers. Il est également proposé de faire des opérations de tir sélectif

de nuit ponctuelle mais très règlementé et accompagnée d'un lieutenant de louveterie. Il faut savoir que la gendarmerie ne peut être présente à toutes les battues, et que pour les battues privées seul le Maire peut demander les dates, la préfecture ne les a pas. Une société de chasse gérée par Monsieur Bridou et le président est Monsieur Ducatel font régulièrement des battues dans le secteur.

Monsieur Cormery indique également qu'au niveau de la Communauté de Communes il fait partie d'une commission d'accessibilité et qu'un prestataire a été désigné pour faire une étude. Monsieur le Maire ajoute que pour l'instant seules les communes de plus de 10 000 habitants doivent faire une étude, et la Communauté de Communes a pris les compétences, le bureau d'étude est venu le 21 janvier à 11h00, et Monsieur Milleville doit nous remettre un rapport, mais la mise en conformité n'est pour le moment pas obligatoire, c'est un état des lieux informatif. Monsieur Cormery précise que le rendez-vous n'avait pas été fixé.

Monsieur Pouillart indique qu'il s'est rendu à la gendarmerie pour retirer une plainte que la commune avait déposée pour dépôt de matériaux dangereux sur un chemin de randonnée. La plainte a été enlevée mais cela reste une infraction. Il précise également qu'il y a quelques temps il a vu une entreprise élaguer des arbres sans sécurité. Monsieur le Maire indique que si l'entreprise n'est pas en conformité, il faut faire cesser le chantier. Monsieur Pouillart revient également sur les encombrants qui ont été déposés 4 jours avant la date prévue et qui ont créés beaucoup de désagréments. Monsieur le Maire indique que temps que l'on ne sait pas qui est responsable, on ne peut rien faire.

Monsieur Vergnaud lui indique que c'est pareil pour les véhicules sur cales dans son secteur. Monsieur le Maire lui indique que l'on va se renseigner auprès de la gendarmerie.

Monsieur le Maire précise que dans les locaux de la Mairie nous avons des archives de qualité et en quantité et qu'il faut que l'on fasse une étude sur quoi faire et comment entretenir ce patrimoine. Il se propose de chercher et trouver des solutions avec l'aide de Messieurs Pouillart et Cormery.

Monsieur le Maire demande si il y a d'autres questions.

Monsieur Cormery demande l'octroi du samedi matin à la secrétaire qui est ici depuis 9 h et il est plus de minuit.

Monsieur le Maire met aux voix

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE

D'APPROUVER l'octroi de sa matinée du samedi pour la secrétaire.

| |
|---|
| <p>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 00 HEURES 10 MINUTES.</p> |
|---|